

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17

SÉANCE DU 20 JUIN 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PUGNET Alain, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent :

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Gilles.

OBJET :

**Création du budget annexe de lotissements.**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé "budget annexe de lotissements" qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à la gestion en régie communale de lotissements ou aménagements de zones destinées à la vente.

La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent.

Les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet relatif à la création du nouveau lotissement sur le terrain communal sis à DEVANT VIÈRE et fait part des différents plans, cahier des charges et du règlement.

Ce lotissement dénommé « Devant Vière » sera composé de douze lots à usage d'habitation, de un lot chemin piétonnier et de un lot voirie.

Il sera nécessaire de transférer la valeur du terrain communal à ce nouveau budget annexe.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**APPROUVE** la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé "budget annexe de lotissements", dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale de lotissements ou aménagements de zones destinées à la vente.

**PRECISE** que ce budget sera voté par chapitre.

**DEMANDE** à la TRÉSORERIE de SERRES d'effectuer les démarches nécessaires pour la création de ce budget.

**AUTORISE** le maire à présenter la demande d'autorisation de lotir,

**AUTORISE** le maire à poursuivre toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce lotissement.

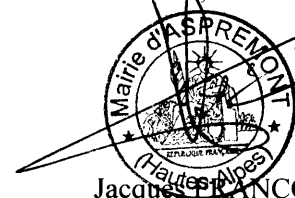
Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

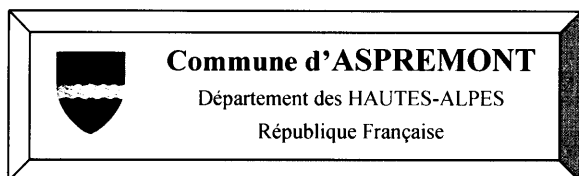
Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	11
votants :	11
Date de la convocation :	
9 juin 2011	

Certifié exécutoire
Reçu de la Préfecture des HAUTES ALPES
ARRIVÉE
27 JUIN 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 4 JUL. 2011

Le maire,



Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18

SÉANCE DU 20 JUIN 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PUGNET Alain, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent :

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Gilles.

OBJET :

**Demande d'aides financières pour les aménagements des abords de l'église et de la place du monument aux morts.  
Modification des plans de financements.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	11
votants :	11
Date de la convocation :	
9 juin 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE
<b>27 JUIN 2011</b>
<b>Bureau du Courrier N°2</b>
Publié ou Notifié le :
<b>- 4 JUL. 2011</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération n° 13 du 27 mars 2009 retenant les projets d'aménagements et de mise en valeur du patrimoine communal autour de l'église et sur la place du monument aux morts,

VU la délibération n° 37 du 25 septembre 2009 sollicitant des aides financières et indiquant le plan de financement de ces projets,

VU le montant des travaux réestimés et décomposés pour chaque projet,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

**APPROUVE** les modifications apportées à ces projets d'aménagements,

**SOLLICITE** l'attribution d'aides financières pour ces 2 projets d'aménagement auprès du Conseil Régional PACA et du Conseil Général des Hautes-Alpes aux taux indiqués dans le plan de financement suivant :

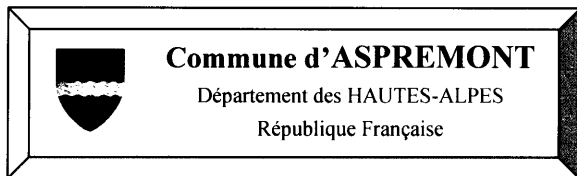
Montants H.T.	Aménagement des abords de l'église décomposé en 2 tranches :			Aménagement de la place du monument aux morts	
		Tranche 1 = 50 625 €	Tranche 2 = 45 000 €		95 000 €
Conseil Régional PACA	30 %	15 187,50 €	13 500 €	30 %	28 500 €
Conseil Général 05	30 %	15 187,50 €	13 500 €	30 %	28 500 €
Autofinancement restant	40 %	20 250,00 €	18 000 €	40 %	38 000 €

**AUTORISE** M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget communal 2011.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire  
  
 Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19

SÉANCE DU 20 JUIN 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PUGNET Alain, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent :

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Gilles.

OBJET :

**Réparation et sécurisation du pont de Hauteville et achat de divers matériels : Demande d'attribution de la réserve parlementaire de Madame la Députée des Hautes-Alpes.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	11
votants :	11
Date de la convocation :	
9 juin 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
27 JUIN 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 4 JUL. 2011

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que le pont de Hauteville nécessite d'être réparé au niveau de ses appuis qui sont déchaussés par l'affouillement dû à l'écoulement des eaux de ruissellement,

**CONSIDERANT** la nécessité d'engager rapidement ces travaux,

**CONSIDERANT** l'utilité d'acquérir des tables pliantes pour équiper les salles municipales,

**VU** le montant global des devis établis pour ces projets à 4 900,00 € HT,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

**APPROUVE** ces projets de travaux et d'achat de mobiliers,

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la réserve parlementaire auprès de Madame la Députée des Hautes-Alpes,

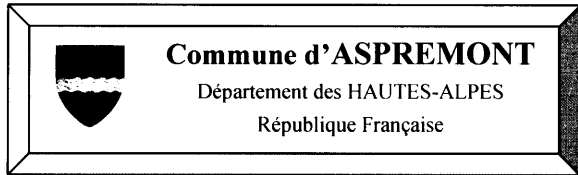
**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire,

Jacques FRANCOU.





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20

SÉANCE DU 20 JUIN 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PUGNET Alain, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent :

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Gilles.

OBJET :

**Echanges des terrains entre les Consorts LAURENT, M. CHAGNARD Lionel et la commune d'ASPREMONT.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	11
votants :	11
Date de la convocation :	
9 juin 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
<b>27 JUIN 2011</b>
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
<b>- 4 JUL. 2011</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le projet d'élargissement d'une surface totale de 224 m<sup>2</sup> du chemin "Pré la Cour" au niveau de son intersection avec la RD 49 qui se ferait sur le terrain cadastré B 1218 appartenant à M. Lionel CHAGNARD (pour 48 m<sup>2</sup>) et sur les terrains cadastrés B 1220 et B 1221 propriétés des Consorts LAURENT (pour 176 m<sup>2</sup>) en échange d'une partie de l'emprise de l'ancien canal communal (cadastré B 1222 de 356 m<sup>2</sup>) qui les traverse de part en part,

**VU** le procès-verbal de division et de bornage réalisé entre les différentes parties concernées le 9 mars 2010,

**CONSIDERANT** l'utilité de ces échanges pour la commune afin d'assurer une meilleure circulation des véhicules qui empruntent ce chemin communal ainsi qu'une amélioration de l'éclairage public sur cette intersection,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

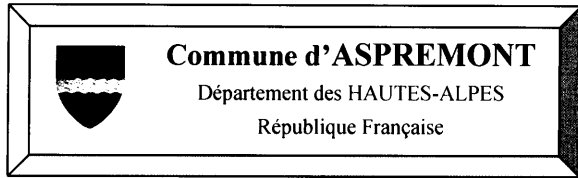
**ACCEPTE** d'échanger le terrain communal cadastré B 1222 avec les emprises mesurées sur les terrains cadastrés suivants :

- B 1218 pour 48 m<sup>2</sup> appartenant à M. Lionel CHAGNARD,
- B 1220 pour 88 m<sup>2</sup> et B 1221 pour 88 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts LAURENT, compte tenu d'une erreur cadastrale totale mesurée de 108 m<sup>2</sup> dont le détail de la nouvelle répartition des parcelles figure sur le procès-verbal de bornage,

**AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches utiles par acte notarié et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces échanges.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire,  
  
Maire d'ASPREMONT  
Hautes-Alpes  
Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21

SÉANCE DU 20 JUIN 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PUGNET Alain, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent :

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Gilles.

OBJET :

**Fixation du prix de référence du terrain communal situé en zone constructible destiné à la vente.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	11
votants :	10
Date de la convocation :	
9 juin 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE
29 JUIN 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 4 JUL. 2011

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

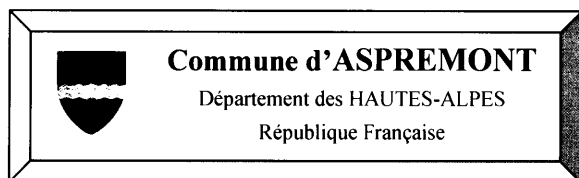
**CONSIDERANT** la nécessité de fixer le prix de référence du m<sup>2</sup> des terrains communaux situés en zone constructible en cas de vente amiable,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** AVEC 10 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Christian IMBERT),

**FIXE** le prix de vente du m<sup>2</sup> du terrain communal situé en zone constructible destiné à la vente à 50 €.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire  
  
Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22

SÉANCE DU 20 JUIN 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PUGNET Alain, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent :

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Gilles.

OBJET :

**Participation au Fonds de Solidarité pour le logement.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	11
votants :	11
Date de la convocation :	
9 juin 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
27 JUIN 2011
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
- 4 JUIL. 2011

Le maire donne lecture à l'assemblée réunie d'un courrier envoyé par le Conseil Général des Hautes-Alpes expliquant le rôle des Fonds de solidarité pour le logement, dont la gestion leur a été transférée en 2005, leur permettant d'intervenir dans l'octroi d'aides pour le paiement des factures d'eau, d'énergie, de téléphone et autres vis-à-vis de la population du département qui rencontre des difficultés.

Le président du Conseil Général souligne que le phénomène de précarité n'est plus l'exclusivité des grandes villes. Les communes qui le désirent, peuvent affirmer leur solidarité en participant à ce Fonds. Une contribution de 35 centimes d'euros par habitant est sollicitée, soit 107,80 € pour Aspremont à compter de l'année 2011.

Le maire propose que la commune y participe à hauteur du montant demandé.

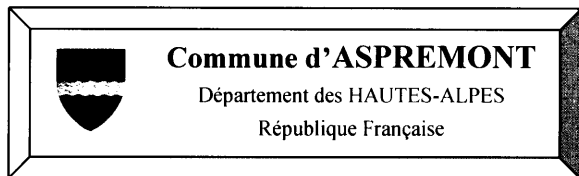
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**ACCEPTTE** de contribuer à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant au Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

**CHARGE** le Maire de verser au Conseil Général des Hautes-Alpes la participation correspondante, soit 107,80 €.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire  
  
Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23

SÉANCE DU 20 JUIN 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PUGNET Alain, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier et Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent :

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Gilles.

OBJET :

**Avis du conseil municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	11
votants :	11
Date de la convocation :	
9 juin 2011	

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture le :	
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES	
ARRIVEE	
27 JUIN 2011	
Bureau du Courrier N°2	
Publié ou Notifié le :	
- 4 JUIL. 2011	

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 15 avril 2011 à la commission départementale de coopération intercommunale des Hautes-Alpes (CDCI),

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

**EMETS** un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire,

Jacques FRANCOU.